

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2589

25 octobre 2011

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS	124270	Lorna Holding S.A.	124253
Aida S.A.	124271	L & R S.à r.l.	124242
CertAsig Holdings S.A.	124257	Lucky Duck International S.A.	124253
Evita AcquisitionCo S.à r.l.	124255	Luxglobal Investments S.A.	124254
Jetion Solar Project Ltd.	124226	Lux International Strategy	124254
Joben S.A.	124226	LXIV S.à.r.l.	124254
JP/LX BC Stereo III S.à r.l.	124239	Madrigal S.à r.l.	124255
JP/LX BC Stereo III S.à r.l.	124239	Magetralux S.A.	124254
JP/LX BC Stereo II S.à r.l.	124239	Majestic S.à r.l.	124255
JP/LX BC Stereo II S.à r.l.	124239	Mare-Lux S.A.	124270
JP/LX BC Stereo I S.à r.l.	124226	Mare-Lux S.A.	124271
JP/LX BC Stereo I S.à r.l.	124226	Maydream S.A.	124255
JP/LX BC Stereo IV S.à r.l.	124240	MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l. ..	124256
JP/LX BC Stereo IV S.à r.l.	124240	Millenium Financière S.A.	124256
JP/LX BC Stereo VII S.à r.l.	124240	Movactive S.A.	124256
JP/LX BC Stereo VII S.à r.l.	124241	Movactive S.A.	124256
JP/LX BC Stereo V S.à r.l.	124240	Muscle Machine Holding S.A.	124255
JP/LX BC Stereo V S.à r.l.	124240	NBIM LS 1 S.à r.l.	124271
Katia Immobilière S.A.	124241	Ocamut S.A.	124257
Keens Equity Investments S.A.	124241	Odyssey Opportunities 17 S.à r.l.	124257
Keystar Investments S.A.	124242	Pizza Cosmos S.à r.l.	124269
Keystar Investments S.A.	124241	Rema One S.à r.l.	124270
Kirchberg Investment Management S.à r.l.	124241	Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs-GmbH	124270
Le Manoir	124242	SREO RFH S.C.A.	124226
Little Mark International S.A.	124242	Sunfoss S.A.	124243
Lorna Holding S.A.	124253	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	124272
		Transfinancière Européenne S.A.	124272

Jetion Solar Project Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 140.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125951/10.

(110145385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Joben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.237.

Rectificatif du dépôt L110143483

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125952/11.

(110145151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

JP/LX BC Stereo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 298.350,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125953/11.

(110145213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

JP/LX BC Stereo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 298.350,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125954/11.

(110145214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

SREO RFH S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.041.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixteenth of August, before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

1) RFH S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 123.081 (the General Partner),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 11, 2011;

2) GMG INVESTMENTS LTD., a company duly incorporated under the British Virgin Islands laws, having its registered office at Coastal Building, 2nd Floor, Wickham's Cay II, PO Box 2221, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the Limited Shareholder),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on August 11, 2011.

The proxies signed "ne varietur" by all the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Title I. Name – Duration – Object – Registered office

Art. 1. Name. There exists among the General Partner as the subscriber of the Management Share, the limited shareholder (the Limited Shareholder) and all those who may become owners of the Shares in the future, a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" under the name of SREO RFH S.C.A. (the Partnership), which will be governed by the law of the Grand-Duchy of Luxembourg dated August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended (the Law) as well as by the present articles (the Articles) and any shareholders agreement which might be entered into by and between the General Partner and the Shareholders from time to time.

Art. 2. Duration. The Partnership is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Partnership is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

3.2 The Partnership may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its affiliate. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its affiliates. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Partnership may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4 The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Partnership may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including real estate property and including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.6 The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

4.2 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title 2. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital.

5.1 The initial share capital of the Partnership is set at forty thousand Swiss Francs (CHF 40,000.00) represented by the following shares:

(i) three hundred ninety-nine (399) limited shares with no par value (the Limited Shares) held by the Limited Shareholders; and

(ii) one (1) management share with no par value (the Management Share), held by the General Partner.

5.2 The Limited Shares and the Management Share, when issued, shall individually be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

5.3 The subscribed share capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 15 below.

Art. 6. Form of Shares.

6.1 The Shares of the Partnership shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

6.2 A register of the Shareholders of the Partnership will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and the class of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

6.3 Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

6.4 The Partnership will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Art. 7. Redemptions.

7.1 The Shares held by the Limited Partners are redeemable shares (the Redeemable Shares) in accordance with article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-in Redeemable Shares shall be redeemable on a pro rata basis of Redeemable Shares of each class held by each Limited Partner upon request of the Company in accordance with article 49-8 of the Law or as may be further provided for in a written agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time. The redemption of the Redeemable Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares may be cancelled upon request of the General Partner by a resolution of the general meeting of Shareholders.

7.2 The Shares may only be redeemed whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interest of the Partnership.

Title 3. Administration

Art. 8. Management.

8.1 The Partnership shall be managed by RFH S.à.r.l. (the General Partner), as unlimited shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their commitments made to the Partnership.

8.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Partnership.

8.3 In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Partnership, the Partnership shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not to be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, to be convened as soon as practicable, and appoints a new general partner to the Partnership.

8.4 The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Partnership, except as otherwise expressly provided for by the law and by these Articles, in any other event except for fraud, gross negligence or willful misconduct. In such case, the General Partner will be replaced by a resolution of the Shareholders taken by a majority of seventy five (75) % of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights are represented.

8.5 Upon the removal of the General Partner, a new general partner of the Partnership shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in 13.4 above, which shall substitute the General Partner as manager of the Partnership by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as manager of the Partnership. The Partnership shall, in such case, have the right to buy back all Management Shares held by the General Partner at a price equal to the subscription price paid upon subscription of these management shares or to transfer the right to buy back these shares (at the same price as the subscription price initially paid by the initial General Partner) to the replacement general partner.

8.6 The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Partnership as required for the operation and management of the Partnership, provided however that the Shareholders may not act on behalf of the

Partnership without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 9. Corporate Signature. Towards third parties, the Partnership is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through two or more authorized signatories or by the joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 10. Delegation of Powers.

10.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Partnership deems necessary for the operation and management of the Partnership. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Partnership. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

10.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 11. Conflict of Interests.

11.1 No contract or other transaction between the Partnership and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

11.2 In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Partnership an interest different to the interests of the Partnership, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

11.3 The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 12. Indemnification.

12.1 The Partnership may indemnify any General Partner or committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Partnership or, at its request, of any other company of which the Partnership is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Partnership is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

12.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any general partner or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

12.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 13. Expenses.

13.1 The Partnership will also bear all operational expenses including, but not limited to, fees and expenses payable to the Partnership's auditors and accountants, any permanent representatives in places of registration, insurance coverage, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing and distributing, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of identifying, buying, holding and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex, hedging costs and borrowing costs and fees and expenses and costs of third party services related to the transactions, assets, projects, asset owning companies in relation to both completed and uncompleted transactions. The Partnership may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

13.2 The services providers will be hired on an arm's length basis in accordance with market practice.

Title 4. General meetings

Art. 14. Powers.

14.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership. Except as otherwise provided for by the law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

14.2 Except as otherwise provided in these Articles, the notices and quorum rules required by the law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings.

14.3 Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

14.4 In the event that the general meeting is convened to resolve upon the change of the General Partner or the execution of any agreement between the Partnership and the General Partner, the General Partner shall have no right to vote and shall only be entitled to inform the Shareholders' meeting of its opinion on the relevant resolution.

14.5 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented but it being understood that any resolution, excluding resolutions relating to the approval of the accounts of the Partnership, shall validly be adopted only with the approval of the General Partner. However, resolutions relating to the amendment of these Articles are to be passed by a majority of two-thirds of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights is represented.

14.6 Any increase of any Shareholder's Commitment, change of the Partnership's nationality, modification of any right to distribution, modification of the majority requirements for the amendment of the Articles shall require the unanimous consent of the Shareholders and the General Partner.

Art. 15. Meetings of Shareholders.

15.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg on the third Thursday of June at 9:00 AM. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Business Day.

15.2 The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. A meeting must also be convened if Shareholders representing one tenth (1/10) of the Partnership's share capital so require. These meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

15.3 All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

15.4 The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the General Partner.

Art. 16. Procedure.

16.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

16.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

16.3 The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

Art. 17. Liability of Shareholders. The Limited Shareholders are only liable up to the amount of their respective Commitment made to the Partnership.

Title 5. Accounting year - Allocation of profits - Supervision

Art. 18. Accounting Period.

18.1 The accounting period of the Partnership shall begin on January 1, and it shall terminate on December 31 of each year

18.2 The accounts of the Partnership shall be stated in Swiss francs.

Art. 19. Supervisory Board.

19.1 The Partnership is supervised by a supervisory board (the Supervisory Board) comprising of at least three (3) members, who need not be shareholders.

19.2 The general meeting of the Shareholders appoints the members of the Supervisory Board and determines their number, remuneration and the term of their office. Members of the Supervisory Board cannot be appointed for more than six (6) years and are re-elegible.

19.3 The Supervisory Board must appoint a chairman (the Chairman) among its members and it may choose a secretary, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

19.4 The Supervisory Board has the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

19.5 The Supervisory Board is also consulted by the General Partner on matters determined by the General Partner and can authorize any actions of the General Partner which, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the General Partner.

19.6 The Supervisory Board meets upon request of the General Partner or any of its members, at the place indicated in the notice, which, in principle, is in Luxembourg.

19.7 Written notice of any meeting of the Supervisory Board is given to all members at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

19.8 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a member of the Supervisory Board, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

19.9 A member of the Supervisory Board may grant a power of attorney to any other member of the Supervisory Board in order to be represented at any meeting of the Supervisory Board.

19.10 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes of its members present or represented. The Chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Supervisory Board are recorded in minutes signed by the Chairman or all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

19.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

19.12 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

19.13 The members of the Supervisory Board may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Partnership, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 20. Allocation of Profits.

20.1 The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits of the Partnership. An amount equal to five (5) % of the net profits of the Partnership is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten (10) % of the Partnership's issued share capital.

20.2 The General Partner shall propose to the general meeting of Shareholders how the net profits shall be treated and the general meeting of Shareholders shall then resolve on the payment of annual dividends, provided however that no distribution may be made if as a result thereof, the net assets of the Partnership would fall below the minimum capital provided for by the Law.

20.3 The General Partner has the discretion to pay interim dividends each time net profit is available and in accordance with the Law.

20.4 Dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and may be paid in such places and times as shall be determined by the General Partner.

20.5 The General Partner is allowed to make distributions in kind.

Title 6. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution - Liquidation.

21.1 The Partnership shall (i) be voluntarily dissolved upon proposal of the General Partner by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of seventy-five (75) % of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights is represented, subject to the consent of the General Partner or (ii) automatically dissolve upon expiry of the duration thereof as set out in article 5.

21.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders, pursuant to the Law. The Shareholders' meeting will also determine the remuneration and the powers of the liquidators, subject to the Law.

21.3 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Title 7. General provisions

Art. 22. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing person or Shareholder also include corporations, companies, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

The first accounting year begins on the date of incorporation of the Partnership and will end on December 31, 2011. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for three hundred ninety-nine (399) Limited Shares and one (1) Management Share as follows:

RFH S.à.r.l., prenamed, one (1) Management Share and one (1) Limited Share
 GMG INVESTMENTS LTD, prenamed, three hundred ninety-eight (398) Limited Shares
 Total: four hundred (400) Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of y thousand Swiss Francs (CHF 40,000.00) is from now on at the free disposal of the Partnership, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

General meeting of the shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The above named appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have unanimously passed the following resolutions:

The meeting resolves to appoint as members of the Supervisory Board of the Partnership:

- 1) Mr. Dave ELZAS, born on the 18th of September 1966 in Wilrijk (the Netherlands), professionally residing at 23, rue Ferdinand Hodler, CH-1206 Geneva (Switzerland);
- 2) Mr. Haggay AIDLIN, born on the 13th of June 1963 in Schoftland (Switzerland), professionally residing at 23, rue Ferdinand Hodler, CH-1206 Geneva (Switzerland);
- 3) Mr. Newman LEECH, born on the 24th of September 1968 in Johannesburg (South Africa), professionally residing at 23, rue Ferdinand Hodler, CH1206 Geneva (Switzerland);

The mandate of the Supervisory Board shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2016.

The registered office of the Partnership is at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize août,

pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) RFH S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, gouvernée par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.081 (l'Associé-Gérant-Commandité);

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 août 2011;

2) GMG INVESTMENTS LTD, une société valablement constituée suivant les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Coastal Building, 2nd Floor, Wickham's Cay II, PO Box 2221, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'Actionnaire Commanditaire);

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 août 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et de dresser les statuts qu'ils ont arrêtés comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination – Durée – Objet social – Siège social

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre l'Associé-Gérant-Commandité, en tant que souscripteur de l'Action de Management, l'Actionnaire Commanditaire et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions dans le futur, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois prenant la dénomination de SREO RFH S.C.A. (la Société), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), les présents statuts (les Statuts) et tout pacte d'actionnaires qui pourra être conclu entre l'Associé-Gérant-Commandité et les Actionnaires ponctuellement.

Art. 2. Durée.

2.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est de procéder à l'achat de participations, intérêts et parts, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et s'occuper de leur gestion. En particulier, la Société peut acheter, par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, des actions, parts sociales ou autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de créance, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée, quelle qu'elle soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance, au profit de ses sociétés affiliées. De plus, la Société peut donner des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses sociétés affiliées. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut également investir dans l'achat et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4 De manière générale, pour ses investissements, la Société peut utiliser les techniques et instruments permettant une gestion efficace du portefeuille, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

3.5 La Société peut accomplir toute opération commerciale et/ou financière se rapportant à un investissement, direct ou indirect, en biens meubles ou immeubles, y compris les biens immobiliers, comme par exemple l'achat, la propriété, la location, le bail, la division, le drainage, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, la culture, la construction sur, la vente ou tout autre acte de disposition, l'hypothèque, le nantissement ou tout autre acte grevant, se rapportant à un bien meuble ou immeuble.

3.6 La description qui précède doit être entendue dans son acception la plus large possible. L'énumération qui précède n'est pas exhaustive.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger, par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité.

4.2 Si l'Associé-Gérant-Commandité décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qu'ils entravent ou sont susceptibles d'entraver l'exercice de l'activité normale de la Société au siège social, ou, la communication entre le siège et les personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ce transfert provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité luxembourgeoise de la Société, laquelle demeurera une société luxembourgeoise en dépit du transfert provisoire.

Titre 2. Capital social – Actions – Valeur nette inventaire

Art. 5 Capital social.

5.1 Le capital social initial de la Société est fixé à quarante mille francs suisses (CHF 40.000) représenté par les actions suivantes:

(i) trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions de commanditaire, sans désignation de valeur nominale (les Actions de Commanditaires) détenues par les Actionnaires Commanditaires; et

(ii) une (1) action de management, sans désignation de valeur nominale (l'Action de Management) détenue par le Gérant.

5.2 Lorsqu'elles sont émises, les Actions de Commanditaires et l'Action de Management sont désignées individuellement par une Action et ensemble par les Actions, à chaque fois que la référence à une classe particulière d'Actions n'est pas justifiée.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des Statuts, ainsi que décrit dans l'article 15 ci-dessous.

Art. 6. Forme d'actions.

6.1 Les Actions de la Société sont et resteront nominatives.

6.2 Un registre des Actionnaires de la Société est conservé au siège social de la Société, où il sera disponible pour être inspecté par chaque Actionnaire. Le registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou élection de domicile, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chaque Action ainsi que les transferts d'Actions et les dates correspondantes. La propriété des Actions sera établie par une entrée dans le registre.

6.3 Des certificats de ces entrées pourront être émis au bénéfice des Actionnaires, et ces certificats, le cas échéant, seront signés par l'Associé-Gérant-Commandité.

6.4 L'Associé-Gérant-Commandité ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Si une Action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne est désignée par les co-détenteurs comme le propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle devra s'appliquer dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gagiste et un gageur.

Art. 7. Rachat.

7.1 Les Actions détenues par les Actionnaires Commanditaires sont des actions rachetables (les Actions Rachetables) conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les Actions Rachetables souscrites et entièrement libérées, seront remboursables au prorata des Actions Rachetables de chaque classe détenue par chaque Actionnaire Commanditaire sur demande de la Société conformément à l'article 49-8 de la Loi ou selon les dispositions d'un accord écrit pouvant être conclu entre les Actionnaires, le cas échéant. Le rachat des Actions Rachetables ne peut être réalisé que moyennant des sommes disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables incluant la réserve établie avec les fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission destinée à ce rachat. Les actions rachetées ne sont pas assorties de droits de vote, ni du droit de recevoir des dividendes ou le boni de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées sur demande du Gérant aux termes d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

7.2 Les Actions ne peuvent être rachetées que lorsque l'Associé-Gérant-Commandité estime qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

Titre 3. Gestion

Art. 8. Gestion.

8.1 La Société sera administrée par RFH S.à.r.l. (l'Associé-Gérant-Commandité), en tant qu'associé ayant une responsabilité illimitée et sera personnellement, solidairement et conjointement responsable avec la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires devront s'abstenir d'agir d'une manière ou selon une capacité autre que l'exercice de leurs droits d'Actionnaires dans les assemblées générales et seront responsables à hauteur de leurs apports dans la Société.

8.2 L'Associé-Gérant-Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement de la Société.

8.3 En cas d'incapacité légale, de liquidation, ou de toute autre situation permanente rendant l'Associé-Gérant-Commandité incapable d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, pourvu qu'un administrateur, actionnaire ou non, soit désigné pour effectuer les actes urgents ou les simples actes administratifs jusqu'à ce que la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue et désigne un nouvel associé-gérant commandité pour la Société.

8.4 L'Associé-Gérant-Commandité ne peut être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société, sauf stipulation expresse contraire de la loi ou des Statuts, dans tout autre cas que celui d'une fraude, d'une négligence, d'une mauvaise foi, d'une faute volontaire ou d'une imprudence téméraire. Dans ces situations, l'Associé-Gérant-Commandité sera remplacé par une résolution des Actionnaires prise à la majorité de soixante quinze (75)% des votes exprimés, étant entendu qu'au moins cinquante (50)% des droits de vote existants doivent y être représentés.

8.5 Dans le cas de la révocation de l'Associé-Gérant-Commandité, un nouvel associé-gérant-commandité de la Société sera désigné par les Actionnaires en assemblée générale dans les conditions de majorité établies à l'article 13.4 ci-dessus, qui remplacera l'Associé-Gérant-Commandité dans son rôle de gérant de la Société en accomplissant les formalités appropriées et en assumant les obligations de gérant de la Société. Dans une telle situation, la Société aura le droit de racheter toutes les Actions de Classe C détenues par l'Associé-Gérant-Commandité pour un prix équivalent au prix de souscription déboursé lors de la souscription de ces actions de commandité ou de transférer le droit de racheter ces

actions (au même prix que le prix de souscription initialement payé par l'Associé-Gérant-Commandité) au nouvel associé commandité.

8.6 L'Associé-Gérant-Commandité peut, de temps à autre, nommer des responsables ou agents de la Société comme le requièrent l'opération et la gestion de la Société, sous la réserve cependant que les Actionnaires ne puissent agir au nom de la Société sans risquer de mettre en péril la limitation de leur responsabilité. Les responsables ou agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et devoirs que l'Associé-Gérant-Commandité leur confèrera.

Art. 9. Signature autorisée. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé-Gérant-Commandité, dans les conditions que l'Associé-Gérant-Commandité détermine de manière discrétionnaire.

Art. 10. Délégation de pouvoir.

10.1 L'Associé-Gérant-Commandité peut nommer des dirigeants, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres dirigeants dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé-Gérant-Commandité. Les dirigeants ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les dirigeants auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité peut de plus nommer d'autres agents, actionnaires ou non de l'Associé-Gérant-Commandité et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité.

10.2 L'Associé-Gérant-Commandité peut créer de temps à autre un ou plusieurs comités composé(s) d'actionnaires de l'Associé-Gérant-Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 11. Conflits d'intérêts.

11.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou responsables de l'Associé-Gérant-Commandité a un intérêt dans cette autre société ou serait un administrateur, associé, dirigeant ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité qui est administrateur, responsable ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats ou entretient des relations d'affaires ne sera pas, en raison de lien avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette autre affaire.

11.2 Au cas où un administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité aurait dans toute affaire de la Société un intérêt divergent de celle-ci, cet administrateur ou responsable devra informer l'Associé-Gérant-Commandité de ce conflit d'intérêts et il ne délibèrera, ni ne prendra part au vote concernant cette affaire, et un rapport sur son intérêt devra être fait à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

11.3 Le terme "conflit d'intérêts" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts concernant toute affaire, position ou transaction impliquant le promoteur, le gestionnaire d'investissement, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé-Gérant-Commandité pourra déterminer de temps à autre à sa libre appréciation.

Art. 12. Indemnisation.

12.1 La Société peut indemniser l'Associé-Gérant-Commandité ou tout membre du conseil d'administration et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs de toutes les dépenses raisonnables encourues par lui en relation avec une action, un procès ou une procédure dont il peut devenir partie en raison du fait d'être ou d'avoir été administrateur, responsable ou membre d'un comité de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté dans les cas où il est définitivement jugé responsable d'une faute grave ou d'une faute volontaire. Dans le cadre d'une transaction judiciaire, la garantie ne peut concerner que ce qui est en lien avec ou couvert par la transaction, et ce, dans la mesure où la Société est informée par le conseil d'un avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une faute telle que décrite ci-dessus.

12.2 L'Associé-Gérant-Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Associé-Gérant-Commandité ou membre d'un comité en conformité avec cet article pourront être avancées au responsable indemnisé, sous réserve que ce responsable remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas rempli ses fonctions avec le minimum de diligence nécessaire pour que la garantie lui soit acquise.

12.3 Le droit à garantie précité n'exclut pas les autres droits auxquels tout dirigeant pourrait prétendre.

Art. 13. Frais.

13.1 La Société supportera également toutes les charges d'exploitation y compris, notamment, les honoraires et débours à payer aux commissaires aux comptes et experts-comptables de la Société, à tout représentant permanent dans les lieux d'immatriculation, couverture d'assurance, honoraires et débours afférents à des services juridiques et d'audit, tous les frais et débours afférents à l'enregistrement, la présentation de rapport et l'édition, en ce compris le coût de la préparation, de l'impression et de la distribution de rapports périodiques ou de déclarations d'enregistrement et le coût de tout rapport adressé aux Actionnaires, toutes les taxes, droits, frais gouvernementaux et assimilés ainsi que toutes

les autres charges d'exploitation, en ce compris le coût de l'identification, de l'achat, de la détention et de la cession d'actifs, les intérêts, frais bancaires, frais de courtage, frais de port, de téléphone et de télex, coûts de couverture, frais d'emprunt, honoraires, débours et frais de services de tiers liés aux transactions, aux actifs, aux projets, aux sociétés détentrices des actifs relatifs aux transactions achevées et inachevées. La Société peut encourir des charges administratives et autres, régulières ou récurrentes, sur la base d'un montant estimé proportionnellement pour des périodes annuelles ou autres.

13.2 Les prestataires de services seront engagés dans des conditions de pleine concurrence sur la base des conditions du marché.

Titre 4. Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs.

14.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi, l'assemblée générale des Actionnaires ne peut statuer sur une question, quelle qu'elle soit, qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.

14.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les règles de convocation et de quorum requises par la Loi s'appliquent aux assemblées des Actionnaires de la Société, ainsi qu'à leur déroulement.

14.3 Chaque Action confère une voix. Un Actionnaire peut participer à une assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne (Actionnaire ou non) comme son mandataire, par voie d'écrit (document original or fax, câble, télégramme ou télex).

14.4 Dans le cas où l'assemblée générale est convoquée pour décider du changement de l'Associé Commandité ou de l'exécution de tout accord entre la Société et l'Associé-Gérant-Commandité, l'Associé-Gérant-Commandité n'aura aucun droit de vote et ne sera autorisé qu'à informer l'assemblée des Actionnaires de son opinion quant à la résolution concernée.

14.5 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, étant précisé que toute résolution, à l'exclusion de toute résolution relative à l'approbation des comptes de la Société, ne peut être valablement adoptée qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité. Cependant, les résolutions statuant sur la modification des présents Statuts sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante pour cent (50%) des droits de vote soient représentés.

14.6 L'augmentation de l'Engagement d'un Actionnaire, le changement de nationalité de la Société, la modification d'un droit de distribution et la modification des règles de majorité pour la modification des Statuts requièrent l'accord unanime des Actionnaires et de l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 15. Assemblées des Actionnaires.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient, conformément à la Loi, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg, le troisième jeudi de juin à 9 heures. Si le jour en question est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier Jour Ouvrable au Luxembourg qui suit.

15.2 L'Associé-Gérant-Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Une assemblée doit aussi être convoquée si un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société en fait la demande. Les assemblées d'Actionnaires se réunissent aux lieux et dates spécifiées dans la convocation correspondante.

15.3 Chaque assemblée d'Actionnaires est présidée par l'Associé-Gérant-Commandité ou par une personne désignée par ce dernier.

15.4 Le procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires est signé par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur choisi par l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 16. Procédure.

16.1 L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité par convocation écrite énonçant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée aux Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

16.2 Les Actionnaires ne peuvent être convoqués que par lettre recommandée.

16.3 L'Associé-Gérant-Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des Actionnaires.

Art. 17. Responsabilité des Actionnaires. Les Actionnaires sont seulement responsables à hauteur du montant de leur Engagement respectif pris envers la Société.

Titre 5. Comptes annuels - Répartition des bénéfices – Contrôle

Art. 18. Exercice Comptable.

18.1 L'Exercice Comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier Exercice Comptable de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011.

18.2 Les comptes de la Société sont libellés en francs suisses.

Art. 19. Conseil de Surveillance.

19.1 La Société est contrôlée par un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance) qui se compose d'au moins trois (3) membres, associés ou non.

19.2 L'assemblée générale des Actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

19.3 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et il peut choisir un secrétaire, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

19.4 Le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que prévu par la Loi.

19.5 Le Conseil de Surveillance est également consulté par l'Associé-Gérant-Commandité sur des points que l'Associé-Gérant-Commandité décidera et peut autoriser toutes actions de l'Associé-Gérant-Commandité qui, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

19.6 Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité ou de l'un de ses membres, au lieu indiqué sur la convocation, qui, en principe, est à Luxembourg.

19.7 Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance est donnée à tous les membres au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

19.8 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

19.9 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à un autre membre du Conseil de Surveillance afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

19.10 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le Président a une voix prépondérante en cas d'égalité des votes. Les décisions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

19.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

19.12 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

19.13 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 20. Répartition des Bénéfices.

20.1 Les bénéfices bruts de la Société stipulés dans les comptes après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses représentent les bénéfices nets de la Société. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la Loi jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

20.2 L'Associé-Gérant-Commandité propose à l'assemblée générale des Actionnaires les conditions dans lesquelles les bénéfices nets doivent être traités et l'assemblée générale des Actionnaires statue alors sur le versement des distributions annuelles et/ou dividendes, étant précisé cependant qu'aucune distribution ne peut être effectuée si, de ce fait, l'actif net de la Société tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi.

20.3 L'Associé-Gérant-Commandité a la faculté de distribuer des acomptes sur dividendes chaque fois que des bénéfices nets sont disponibles en observant les prescriptions de la Loi.

20.4 Les dividendes peuvent être payés en Euros ou dans toute autre devise déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité.

20.5 L'Associé-Gérant-Commandité pourra effectuer de distribution en nature.

Titre 6. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution - Liquidation.

21.1 La Société peut être (i) dissoute de manière volontaire sur proposition de l'Associé-Gérant-Commandité par une résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, à la majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante pour cent (50%) des droits de vote soient représentés, et avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité ou (ii) dissoute de plein droit à l'expiration de la durée de la Société prévue à l'article 5.

21.2 La liquidation est conduite par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales) désignés par l'assemblée des Actionnaires, d'après la Loi. L'assemblée des Actionnaires décidera également de la rémunération et des pouvoirs des liquidateurs, dans le respect des prescriptions de la Loi.

21.3 Tout boni de liquidation ne pouvant être distribué aux bénéficiaires suivant l'exécution d'une liquidation sera déposé avec le dépositaire pour une période de six mois et après cela les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Titre 7. Dispositions générales

Art. 22. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de personne ou Actionnaire englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ayant ou non la personnalité juridique.

Art. 23. Loi Applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit pour trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) Actions de Commanditaires et une (1) Action de Management comme suit:

RFH S.à.r.l., prédésignée, une (1) Action de Management et une (1) Action de Commanditaire

GMG INVESTMENTS LTD, prédésignée, trois cent quatre-vingt-dix-huit (398) Actions de Commanditaires

Total: quatre cents (400) Actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante mille francs suisses (CHF 40.000,00) est dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été convoquées en bonne et due forme, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de nommer en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société:

1) Monsieur Dave ELZAS, né le 18 septembre 1966 à Wilrijk (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 23, rue Ferdinand Hodler, CH-1206 Genève (Suisse);

2) Monsieur Haggay AIDLIN, né le 13 juin 1963 à Schoftland (Suisse), demeurant professionnellement au 23, rue Ferdinand Hodler, CH-1206 Genève (Suisse);

3) Monsieur Newman LEECH, né le 24 septembre 1968 à Johannesburg (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au 23, rue Ferdinand Hodler, CH1206 Genève (Suisse);

Le mandat du Conseil de Surveillance se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2016.

Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. LAC/2011/36926. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119583/685.

(110137130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

JP/LX BC Stereo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.375,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125955/11.

(110145211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

JP/LX BC Stereo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.375,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125956/11.

(110145406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

JP/LX BC Stereo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 377.775,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125957/11.

(110145209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

JP/LX BC Stereo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 377.775,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125958/11.

(110145210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

JP/LX BC Stereo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 391.550,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125959/11.

(110145207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

JP/LX BC Stereo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 391.550,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125960/11.

(110145208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

JP/LX BC Stereo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 401.950,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125961/11.

(110145205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

JP/LX BC Stereo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 401.950,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125962/11.

(110145206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

JP/LX BC Stereo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 246.925,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125963/11.

(110145203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

JP/LX BC Stereo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.925,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125964/11.

(110145204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Kirchberg Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 139.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kirchberg Investment Management S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011125967/11.

(110144745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Katia Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 75.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011125971/11.

(110144836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Keens Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 82.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
KEENS EQUITY INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011125973/11.

(110144751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Keystar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 51.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
KEYSTAR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011125975/11.

(110144747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Keystar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 51.188.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 août 2011

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011125976/19.

(110144936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

L & R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Géidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 124.106.

—
Il résulte du courrier de l'Administration communale de Troisvierges du 12.07.2011 que l'adresse de la société a été changée de Maison 63 L-9980 WILWERDANGE en 62, Géidgerweeg L-9980 WILWERDANGE

Robin NEESEN

Gérant

Référence de publication: 2011125978/11.

(110145275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Le Manoir, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: Beaufort,

R.C.S. Luxembourg B 126.878.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE MANOIR

Référence de publication: 2011125979/10.

(110144750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Little Mark International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.645.

—
Les comptes annuels au 6 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125981/11.

(110144733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Sunfoss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 141.838.

In the year two thousand eleven, on the eighth of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SUNFOSS S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 141838, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on September 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2478 of the 10th of October 2008.

The Meeting is presided by Mr. Luc HILGER, chartered accountant, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr. Flemming Griis PETERSEN, companies director, residing in DK-8000 Aarhus C, 93 TV SKT. Pauls Kirkeplads (Denmark).

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office from Mamer to L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;
2. Amendment of the corporate purpose by adding the following paragraph:

"Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions."

3. Complete restate of the articles of associations, in order to put them in accordance with the actual dispositions of the modified law of August 10th, 1915 and notably with the dispositions of the law of August 25th, 2006, introducing, under other things, the single shareholder public limited company with a sole director;

4. Resignation of Mr. Torben RASMUSSEN as director and managing director, with discharge;
5. Dismissal of Mr. Peter KORSGAARD and Mr. Finn Skaarup JENSEN as directors, with discharge;
6. Appointment of a sole director and fixing of the duration of his mandate;
7. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves:

- to transfer the registered office from Mamer to L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse; and
- to amend the corporate purpose by adding the following paragraph:

"Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions."

Second resolution

The Meeting resolves, to restate completely the articles of association, in order to put them in accordance with the actual dispositions of the modified law of August 10th, 1915 and notably with the dispositions of the law of August 25th, 2006, introducing, under other things, the single shareholder public limited company with a sole director.

The BYLAWS will henceforth have the following wording:

I. Name – Duration – Purpose - Registered office

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "SUNFOSS S.A." (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company has for principal object the developments, promotion and sales of cooling and heating systems.

The Company can make acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The Company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The Company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the Company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Wednesday of June at 04:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Third resolution

The Meeting decides:

- to accept the resignation of Mr. Torben RASMUSSEN as director and managing director of the Company and to grant him full and entire discharge for the execution of his mandate;
- to dismiss Mr. Peter KORSGAARD and Mr. Finn Skaarup JENSEN as directors and to grant them full and entire discharge for the execution of their mandates;
- to appoint Mr. Torben RASMUSSEN, businessman, born in Aarhus (Denmark), on March 26, 1960, residing professionally in L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, as sole director, his mandate will expire at the general annual meeting in the year 2017.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit août;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "SUNFOSS S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141838, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2478 du 10 octobre 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc HILGER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Flemming Griis PETERSEN, directeur de sociétés, demeurant à DK-8000 Aarhus C, 93 TV SKT. Pauls Kirkeplads (Danemark).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Mamer à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;
2. Modification de l'objet social en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire et administrateur unique;

4. Démission de Mr. Torben RASMUSSEN comme administrateur et administrateur-délégué, avec décharge;

5. Révocation de Monsieur Peter KORSGAARD et Monsieur Finn Skaarup JENSEN comme administrateurs, avec décharge;

6. Nomination d'un administrateur unique et détermination de la durée de son mandat;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide:

- de transférer le transfert du siège social de Mamer à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse; et
- de modifier l'objet social en y ajoutant l'alinéa suivant.

"Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de refondre complètement les statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SUNFOSS S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour principal objet le développement, l'exploitation et la commercialisation de systèmes de chaleur et de froid.

La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} mercredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Torben RASMUSSEN comme administrateur et administrateur-délégué de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
- de révoquer Monsieur Peter KORSGAARD et Monsieur Finn Skaarup JENSEN comme administrateurs et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats;
- de nommer Monsieur Torben RASMUSSEN, home d'affaires, né à Aarhus (Denmark), le 26 mars 1960, demeurant professionnellement à L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, comme administrateur unique, son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HILGER, F. G. PETERSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2011. LAC/2011/36384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119584/552.

(110137215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Lorna Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LORNA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011125983/11.

(110144742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Lorna Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.890.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 août 2011

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011125984/19.

(110144901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Lucky Duck International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 90.375.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Aktionäre vom 8. September 2011

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Carsten SÖNS vom Mandat des Verwaltungsratsmitglieds mit sofortiger Wirkung an.

Die Hauptversammlung ernennt Herrn Régis LUX, geboren am 11.10.1969 in F-Hayange, mit beruflicher Anschrift in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, zum neuen Verwaltungsratsmitglied. Das Mandat von Herrn LUX endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2011125986/14.

(110145316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

Je vous informe par la présente de ma démission en qualité d'Administrateur de la société Lux International Strategy avec effet au 03 juin 2011.

Le 03 juin 2011.

Yves Cotton de Bennetot.

Référence de publication: 2011125989/10.

(110144966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Luxglobal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXGLOBAL INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011125991/11.

(110145144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

LXIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.460.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011125994/11.

(110145009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Magetralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 103.866.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 septembre 2011

L'assemblée générale accepte la démission de la société Fiduciaire Cabexco SARL, Centre Helfent, 1, rue Pletzer à L-8080 Bertrange – RCS Luxembourg B 139.890, de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée générale nomme aux fonctions de réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes de la société, la Société Anonyme BDO Audit, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg – RCS Luxembourg B 147.570.

Cette nomination est faite pour une durée d'une année, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012 appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2011.

Huldange, le 5 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011125997/16.

(110145011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Evita AcquisitionCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011125999/10.

(110145135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.056.

Le bilan de la société du 6 octobre 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Majestic S.à r.l.

Référence de publication: 2011126000/13.

(110145031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Muscle Machine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.562.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011126006/11.

(110144867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Madrigal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.708.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Madrigal S.à r.l.

Référence de publication: 2011126007/12.

(110145384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Maydream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.185.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2011126009/12.

(110144873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 104.835.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011126010/11.

(110144806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Millenium Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.300.

Dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 juin 2011, dans l'extrait pour publication y relatif ainsi que dans la réquisition, tous deux déposés au Registre de Commerce et des Sociétés sous les numéros L110105030.05 et L110105030.04 en date du 5 juillet 2011, il fallait lire «M. Marc SCHMIT» au lieu de «M. Marc SCHMITT».

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 juillet 2011 que M. Marc SCHMIT, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg- Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011126012/16.

(110144910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Movactive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.677.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011126013/12.

(110144878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Movactive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.677.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011126014/18.

(110144879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Odyssey Opportunities 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 104.186,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.436.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Odyssey Opportunities 17 S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011126019/12.

(110145265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Ocamut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126022/10.

(110145412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

CertAsig Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.170.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of the month of July,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CertAsig Holdings S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 90.170. The Company was incorporated by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 13 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 31 on 13 January 2003. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended for the last time by a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on 23 July 2010 and published in the Mémorial number 2405 on 9 November 2010.

The meeting was presided by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Mr Guillaume Beauthier, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state as follows:

I. The present extraordinary general meeting of shareholders of the Company (the "Meeting") has been convened by a convening notice sent by registered mail to all shareholders of the Company on 22 June 2011.

II. The shareholders represented together with the number of shares held were shown on an attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. It appeared from the attendance list that all one hundred twenty-five thousand (125,000) shares of the Company were duly present or represented at the Meeting. All shareholders of the Company declared having had full knowledge of the agenda of such Meeting.

IV. It appeared from the above that the Meeting was regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

V. The items on which resolutions were to be passed were as follows:

1) Change of the date of the annual general meeting of the Company's shareholders in order to set it on the second Monday of the month of June at 12.00 p.m. each financial year, as a consequence amendment of article 15 (being article 17 of the amended and restated Articles) of the Articles as set forth in the amended and restated Articles as attached to the proxy relating to the present Meeting;

2) Amendment of the Articles in order to (i) provide for an authorised share capital set at twenty-seven million forty-two thousand and four hundred Euro (EUR 27,042,400) to be represented by thirty-five million one hundred and twenty thousand (35,120,000) shares, each with a nominal value of seventy-seven Euro Cents (EUR 0.77), and to (ii) grant to the board of directors of the Company the power to issue shares within the limits of the authorised un-issued share capital of the Company and to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law if advisable, as set forth in the amended and restated Articles as attached to the proxy relating to the present Meeting;

3) Amendment of the provisions of the Articles relating to the administration of the Company in order to provide for written resolutions to be passed by the Company's board of directors by circular means, as a consequence amendment of article 9 (being article 13.6 of the amended and restated Articles) of the Articles as set forth in the amended and restated Articles as attached to the proxy relating to the present Meeting;

4) Amendment of the Articles in order to provide for (i) pre-emption rights and (ii) first refusal rights by insertion of a new Title III relating to share transfer restrictions as set forth in the amended and restated Articles as attached to the proxy relating to the present Meeting;

5) As a consequence amendment and restatement of the Articles as set forth in the amended and restated Articles as attached to the proxy relating to the present Meeting.

After deliberation, the Meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to change the date of the annual general meeting of the Company's shareholders in order to set it on the second Monday of the month of June at 12.00 p.m. each financial year.

As a consequence, the Meeting then resolved to amend article 15 of the Articles to be read as set forth in the Articles to be amended and restated pursuant to the fifth resolution of the present Meeting.

Second resolution

The Meeting resolved to amend the Articles in order to (i) provide for an authorised share capital set at twenty-seven million forty-two thousand and four hundred Euro (EUR 27,042,400) to be represented by thirty-five million one hundred and twenty thousand (35,120,000) shares, each with a nominal value of seventyseven Euro Cents (EUR 0.77), and to (ii) grant to the board of directors of the Company the power to issue shares within the limits of the authorised un-issued share capital of the Company and to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law, if advisable, as set forth in the amended and restated Articles pursuant to the fifth resolution of the present Meeting.

The Meeting further resolved that the authorised un-issued share capital of the Company (and any authorisation granted to the Company's board of directors in relation thereto) shall be valid from the date hereof until the fifth anniversary of the date of publication of the present notarial deed in the Mémorial.

The Meeting expressly noted the report of the Company's board of directors in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Third resolution

The Meeting resolved to amend the provisions of the Articles relating to the administration of the Company in order to provide for written resolutions to be passed by the Company's board of directors by circular means.

As a consequence, the Meeting resolved to amend article 9 of the Articles to be read as set forth in the Articles to be amended and restated pursuant to the fifth resolution of the present Meeting.

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend the Articles in order to provide for (i) preemption rights and (ii) first refusal rights by insertion of a new Title III relating to share transfer restrictions as set forth in the amended and restated Articles pursuant to the fifth resolution of the present Meeting.

Fifth resolution

As a consequence, the Meeting resolved to amend and restate the Articles to be read as follows:"

Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of "CertAsig Holdings S.A." (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant to the companies of the group or to its Shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The Company has an issued capital of ninety-six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 96,250.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of seventy-seven Euro Cents (EUR 0.77) per share fully paid-in.

Art. 6. Authorised Share Capital.

6.1. The authorised un-issued share capital of the Company is set at twenty-seven million forty-two thousand and four hundred Euro (EUR 27,042,400) to be represented by thirty-five million one hundred and twenty thousand (35,120,000) shares, each with a nominal value of seventy-seven Euro Cents (EUR 0.77).

6.2. The authorised un-issued share capital of the Company (and any authorisation granted to the Company's board of directors in relation thereto) shall be valid from 5 July 2011 until the fifth anniversary of the date of publication of the notarial deed of 5 July 2011 relating to the Company in the Mémorial C, Sociétés et Associations.

6.3. The board of directors of the Company, or any delegate(s) duly appointed by it, may from time to time issue further shares up to the total amount and within the limits of the authorised un-issued share capital of the Company, against contributions in cash, contributions in kind or by way of conversion of any instruments equitable or quasi-equitable to the Company's share capital, or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing Shareholders.

6.4. The general meeting of Shareholders has authorised the board of directors of the Company to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the board of directors deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue of Shares within the authorised un-issued share capital of the Company.

6.5. Upon an issue of Shares within the authorised share capital of the Company, the board of directors of the Company shall have the present Articles amended accordingly.

Art. 7. Amendment.

7.1. The issued and/or authorised un-issued share capital of the Company may be increased or reduced, one or several times, by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set forth in these Articles or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles.

7.2. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Title III. Share Transfer Restrictions

Art. 8. Pre-emption Rights. If the Company increases its share capital or issues any equitable or quasiequitable instruments that have or may have an impact on the distribution of the Company's equity, all Shareholders shall be entitled to participate as necessary to maintain their proportionate shareholding in the Company.

Art. 9. Right of First Refusal.

9.1. If any of the Additional Shareholders (the "Selling Shareholder") intends to transfer its Shares in the Company to any third party other than a direct or indirect subsidiary of the Company within the meaning of article 309 of the Law (the "Proposed Purchaser"), the Selling Shareholder shall notify in writing (the "Notice") (i) the Initial Shareholder, (ii) the

remaining non-transferring Additional Shareholder(s) and (iii) the Company. The Selling Shareholder must specify in the Notice at least (i) the Proposed Purchaser, (ii) the price for the Shares of the Selling Shareholder as proposed by the Proposed Purchaser and (iii) further payment and other terms under which the Selling Shareholder intends to sell its Shares to the Proposed Purchaser.

9.2. Within the period of two (2) months from the delivery of the Notice (the "Period 1"), the Initial Shareholder shall have the right, at its sole discretion:

9.2.1. to make a first offer to buy the Selling Shareholder's Shares under the same terms and conditions as the Proposed Purchaser (including the price) and the Selling Shareholder shall be bound by such offer; or

9.2.2. to inform the Additional Shareholders about its intention to initiate the Global Exit process, and such Additional Shareholders (including the Selling Shareholder) shall be obliged to assist the Initial Shareholder with the preparation and completion of the Global Exit as required by the Initial Shareholder, provided however that if within the Period 1 no factual steps are performed by the Initial Shareholder in order to initiate the Global Exit, the Initial Shareholder shall still be entitled to proceed to a first offer pursuant to Article 9.2.1 until expiry of the Period 1.

9.3. If within the Period 1, the Initial Shareholder does not exercise its right of first refusal pursuant to Article 9.2, the non-transferring Additional Shareholder(s) shall then have the right, within the period of thirty (30) days from the expiry of the Period 1 (the "Period 2"), to make at its/their sole discretion a first offer to purchase the Selling Shareholder's Shares on a pro-rata basis based on the number of Shares held by the Additional Shareholders, and under the same terms and conditions as the Proposed Shareholder and the Selling Shareholder shall be bound by such offer.

9.4. If neither the Initial Shareholder nor any non-transferring Additional Shareholder exercise their rights of first refusal under Articles 9.2 and 9.3 above, the Company shall have the right, to the extent permitted by applicable law and within the period of thirty (30) days from the expiry of the Period 2 (the "Period 3"), to make at its sole discretion a first offer to buy the Selling Shareholder's Shares under the same terms and conditions as the Proposed Purchaser (including price) and the Selling Shareholder shall be bound by such offer.

9.5. If neither the Initial Shareholder, nor the non-transferring Additional Shareholders, nor the Company respond to the Notice within the Periods or if they refuse to exercise any rights of first refusal under the present Article 9, the Selling Shareholder may transfer all its Shares, being subject of its offer, to the Proposed Purchaser within three (3) months from the expiry of the Period 3. If the Selling Shareholder fails to transfer such Shares within such period, such Shares shall again become subject to the provisions of this Article 9.

9.6. If the Initial Shareholder intends to transfer its Shares in the Company to any third party, other than an Affiliate or an Additional Shareholder, (the "Initial Shareholder's Proposed Purchaser"), the Initial Shareholder shall notify in writing (the "Initial Shareholder's Notice") the Additional Shareholders.

9.7. The Initial Shareholder shall specify in the Initial Shareholder's Notice at least (i) the Initial Shareholder's Proposed Purchaser, (ii) the price for the Shares of the Initial Shareholder as proposed by the Initial Shareholder's Proposed Purchaser and (iii) further payment and other terms under which the Initial Shareholder intends to sell its Shares to the Initial Shareholder's Proposed Purchaser.

9.8. The Additional Shareholders shall then have the right within the period of two (2) months from the delivery of the Initial Shareholder's Notice to the last Additional Shareholder (the "Initial Shareholder's Period") to make at their sole discretion a first offer to buy the Initial Shareholder's Shares on a pro rata basis under the same terms and conditions as the Initial Shareholder's Proposed Purchaser (including price). If the Additional Shareholders decide to exercise their right of first refusal under this Article 9, they are entitled to acquire the Shares of the Initial Shareholder on a pro-rata basis based on the number of Shares held by the Additional Shareholders as a proportion of all Shares held by Additional Shareholders (any Additional Shareholders which exercise their right of first refusal under this Article 9 being referred to as an "Exercising Additional Shareholder").

9.9. Any Additional Shareholder which does not exercise its right of first refusal under this Article 9 shall notify its decision to the other Additional Shareholders, if any, and the Initial Shareholder within the Initial Shareholder's Period. In such case the right of first refusal of such Additional Shareholder shall be re-offered on a pro rata basis to the other Exercising Additional Shareholders.

9.10. If no Additional Shareholder responds to the Initial Shareholder's Notice within the period set forth above or if the Additional Shareholders refuse to exercise their rights of first refusal under Article 9.6, the Initial Shareholder may transfer all its Shares, being subject of its offer, to the Initial Shareholder's Proposed Shareholder within three (3) months from the expiry of the Initial Shareholder's Period. If the Initial Shareholder fails to transfer such Shares within three (3) months from the expiry of the Initial Shareholder's Period, its Shares shall again become subject to the provisions of this Article 9.

9.11. Notwithstanding the above, the Initial Shareholder shall at all times have the right to initiate a Global Exit process and sell its shares to a third party as a result of such Global Exit process, in which case the Additional Shareholders' right of first refusal under the Articles 9.6, 9.7 and 9.8 shall not apply. All other rights of the Additional Shareholders under Article 9 shall remain unaffected by this Article 9.11.

9.12. The rights of first refusal as described in Article 9 shall be exercisable over all and not less than all of the Shares intended to be transferred.

9.13. Each of the Shareholders shall refrain from disposing of its Shares and from any acts by which it would breach the right of first refusal of any other party under these Articles.

Art. 10. Tag-Along-Rights.

10.1. In case of the sale of Shares in the event of a Global Exit initiated by the Initial Shareholder pursuant to the provisions of these Articles, the Additional Shareholders shall have the right to require the Initial Shareholder to procure that the Additional Shareholders are enabled to sell all of their Shares then held by the Additional Shareholders to the acquirer of such Shares simultaneously with the transfer of the Shares by the Initial Shareholder and at the same terms and conditions of such transfer (including price).

10.2. If the Initial Shareholder fails to procure the transfer of the Additional Shareholders' Shares to the acquirer thereof pursuant to Article 10.1 above, each of the Additional Shareholders shall be entitled to require that the Initial Shareholder acquires all of its Shares at a price per Share equal to the price per Share paid by such acquirer.

10.3. If one or more Additional Shareholders intend to transfer all of their Shares pursuant to the provisions of these Articles to any third person (subject to limitations set forth herein and in particular but not limited to Article 9), the Initial Shareholder shall have the right to require such Additional Shareholder(s) to procure that the Initial Shareholder is enabled to sell all of its Shares then held by the Initial Shareholder to such third person simultaneously with the transfer of the Shares by such Additional Shareholder(s) and at the same terms and conditions of such transfer (including price).

10.4. If the Additional Shareholders fail to procure the transfer of the Initial Shareholder's Shares to the third party pursuant to Article 10.3, the Initial Shareholder shall be entitled to require that any of the Additional Shareholders acquires all of its Shares at a price per Share equal to the price per Share paid by the third party.

Art. 11. Drag-Along Rights.

11.1. If the Initial Shareholder intends to transfer its Shares to any third person pursuant to the provisions of these Articles (subject to limitations set forth herein and in particular but not limited to Article 9), with the exception of its Affiliate(s) or the Additional Shareholders, the Initial Shareholder shall have the right to require the Additional Shareholders, which shall be bound by such request, to deliver to such third person without undue delay an irrevocable and binding offer to transfer all the Shares then held by the Additional Shareholders to the third person simultaneously with the transfer of the Shares by the Initial Shareholder and at the same terms and conditions of such transfer (including price).

11.2. Within fourteen (14) days before the offer to sell the Shares pursuant to Article 11.1, is sent by the Initial Shareholder to the third party, the Initial Shareholder shall notify in writing the Additional Shareholders of its intention to exercise the Drag-along Right.

Title IV. Administration

Art. 12. Board of Directors.

12.1. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either Shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

12.2. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

12.3. However, the general meeting of Shareholders may decide to appoint directors of different classes, being class A directors who must be residing in the Grand Duchy of Luxembourg (the "Class A Directors") and class B directors (the "Class B Directors").

Art. 13. Board Proceedings.

13.1. The board of directors will elect from among its members a chairman.

13.2. The board of directors shall be convened by the chairman or by two (2) directors jointly, as often as the interest of the Company so requires.

13.3. The members may vote at the meeting either in person or through representatives based on a granted power of attorney.

13.4. Meetings of the board of directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).

13.5. Any resolution of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors present or represented including at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

13.6. The board of directors may in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means, and such written resolutions signed by all members of the board of directors (transmitted by mail, courier, electronic mail or fax or any similar means of communication by writing) will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on one or more counterparts of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission or e-mail.

Art. 14. Powers of the Board of Directors.

14.1. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

14.2. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

14.3. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board of directors shall determine. The board of directors may also confer all powers and special mandates, as appropriate, to any persons who do not need to be directors or Shareholders.

14.4. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 15. Binding Signatures. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director (including by way or representation), without prejudice as to the decisions to make concerning the corporate signature in case of a delegation of powers and duties conferred by the board of directors by virtue of Article 14.3 of the present Articles.

Title V. Supervision

Art. 16. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of Shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title VI. General meeting

Art. 17. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Monday of the month of June at 12 p.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VII. Accounting year - Allocation of profits

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of 31st January and shall terminate on the of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 19. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VIII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title IX. General provisions

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Art. 22. Definitions.

Additional Shareholders	means any Shareholders other than the Initial Shareholder;
Articles	mean the present articles of association of the Company;
Class A Directors	shall have the meaning as set forth under Article 12;
Class B Directors	shall have the meaning as set forth under Article 12;
Company	means CertAsig Holdings S.A. as defined under Article 1;
Exercising Additional Shareholder	shall have the meaning as set forth under Article 9.8;
Global Exit	means the joint exit strategy and the contemplated joint sale of Shares by all Shareholders or a different form of divestment from the Company including: (i) the sale of all of the then outstanding Shares in the Company controlled by the Initial Shareholder and the Additional Shareholders; or (ii) the sale of all of the assets of the Company followed by a distribution of the proceeds thereof;

	or (iii) a public offering (which may include primary and/or secondary offerings of securities) resulting in the Initial Shareholder and the Additional Shareholders owning Shares that are eligible (subject to customary lock up periods as may be recommended by any investment advisor mandated by the Company in connection with such public offering) for trading on a public securities exchange; or (iv) any other manner as determined and approved by the Initial Shareholder (at its discretion);
Initial Shareholder	means Royalton Capital Investors II L.P.;
Initial Shareholder's Notice	shall have the meaning as set forth under Article 9.6;
Initial Shareholder's Proposed Purchaser	shall have the meaning as set forth under Article 9.6;
Law	means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
Notice	shall have the meaning as set forth under Article 9.1;
Period 1	shall have the meaning as set forth under Article Title III.9.2;
Period 2	shall have the meaning as set forth under Article Title III.9.3;
Period 3	shall have the meaning as set forth under Article 9.4;
Periods	mean the Period 1, Period 2 and the Period 3;
Proposed Purchaser	shall have the meaning as set forth under Article 9.1;
Selling Shareholder	shall have the meaning as set forth under Article 9.1;
Shareholders	means all the holders of Shares as from time to time;
Shares	mean all shares issued by the Company from time to time.

"There being no further item on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois de juillet.

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CertAsig Holdings S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.170. La Société a été constituée suivant acte reçu de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 Novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 31 du 13 janvier 2003. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné, daté du 23 Juillet 2010 et publié au Mémorial numéro 2405 du 9 novembre 2010.

L'assemblée a été présidée par Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Guillaume Beauthier, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'«Assemblée») a été convoquée par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée à tous les actionnaires de la Société le 22 juin 2011.

II. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence que toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) actions de la Société étaient dûment présentes ou représentées à l'Assemblée. Tous les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de cette Assemblée.

IV. Il ressort de ce qui précède que l'Assemblée était régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de telle sorte que cette réunion se tienne le deuxième lundi du mois de juin à 12.00 heures lors de chaque exercice, modification consécutive de

l'article 15 (étant l'article 17 des Statuts modifiés et refondus) des Statuts conformément aux Statuts modifiés et refondus tels qu'annexés à la procuration relative à la présente Assemblée;

2) Modification des Statuts de façon à (i) prévoir un capital autorisé de vingt-sept millions quarante-deux mille quatre cents Euros (EUR 27.042.400) devant être représenté par trente-cinq millions cent vingt mille (35.120.000) actions ayant une valeur nominale de soixante-dix-sept centimes d'Euro (Eur 0,77) chacune et (ii) donner au conseil d'administration de la Société le pouvoir d'émettre des actions dans les limites du capital autorisé non-émis et de renoncer à, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires prévu par la loi si c'est recommandé, tel que précisé dans les statuts modifiés et refondus annexés à la procuration relative à la présente Assemblée;

3) Modifications des dispositions des Statuts relatives à l'administration de la Société afin de prévoir la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de passer des résolutions écrites par voie circulaire, modification consécutive de l'article 9 (étant l'article 13.6 des Statuts modifiés et refondus) des Statuts conformément aux Statuts modifiés et refondus tels qu'annexés à la procuration relative à la présente Assemblée;

4) Modifications des Statuts afin de prévoir (i) des droits de préemption et (ii) droits de premier refus par l'introduction d'un nouveau Titre III relatif aux restrictions sur les actions conformément aux Statuts modifiés et refondus tels qu'annexés à la procuration relative à la présente Assemblée;

5) Modification et refonte consécutives des Statuts conformément aux Statuts modifiés et refondus tels qu'annexés à la procuration relative à la présente Assemblée.

Après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de telle sorte que cette réunion se tienne le deuxième lundi du mois de juin à 12.00 heures lors de chaque exercice.

L'Assemblée a décidé de modifier consécutivement l'article 15 des Statuts conformément aux Statuts modifiés et refondus tels que présentés dans la cinquième résolution de la présente Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les Statuts de façon à (i) prévoir un capital autorisé de vingt-sept millions quarante-deux mille quatre cents Euros (EUR 27.042.400) devant être représenté par trente-cinq millions cent vingt mille (35.120.000) actions ayant une valeur nominale de soixante-dix-sept centimes d'Euro (Eur 0,77) chacune et (ii) donner au conseil d'administration de la Société le pouvoir d'émettre des actions dans les limites du capital autorisé non-émis et de renoncer à, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires prévu par loi si c'est recommandé, tel que précisé dans les statuts modifiés et refondus prévus par la cinquième résolution de la présente Assemblée.

L'Assemblée a en outre décidé que le capital autorisé non-émis de la Société (et toute autorisation donnée au conseil d'administration à ce sujet) est valide dès la date du présent acte et jusqu'au cinquième anniversaire de la publication du présent acte notarié au Mémorial.

L'assemblée a expressément pris connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier les dispositions des Statuts relatives à l'administration de la Société afin de prévoir la possibilité pour le conseil d'administration de la Société de passer des résolutions écrites par voie circulaire.

L'Assemblée a décidé de modifier consécutivement l'article 9 des Statuts conformément aux Statuts modifiés et refondus tels que présentés dans la cinquième résolution de la présente Assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de Modifier les Statuts afin de prévoir (i) des droits de préemption et (ii) un droit de premier refus par l'introduction d'un nouveau Titre III relatif aux restrictions sur les actions conformément aux Statuts modifiés et refondus tels que présentés dans la cinquième résolution de la présente Assemblée.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de procéder consécutivement à la modification et à la refonte des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:«

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de «CertAsig Holdings S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital. La Société a un capital émis de quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante Euros (€ 96.250,-) divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de soixante dix-sept centimes d'Euros (€ 0,77) par action entièrement libéré.

Art. 6. Capital autorisé.

6.1. Le capital autorisé non-émis de la société s'élève à vingt-sept millions quarante-deux mille quatre cents Euros (€ 27.042.400,-) représenté par trente-cinq millions cent vingt mille (35.120.000) actions d'une valeur nominale de soixante dix-sept centimes d'Euros (€ 0,77) chacune.

6.2. Le capital autorisé non émis (et toute autorisation y relative conférée au conseil d'administration de la Société) est valable à compter du 5 juillet 2011 jusqu'au cinquième anniversaire du jour de publication au Mémorial C, Sociétés et Associations de l'acte notarié du 5 juillet 2011 concernant la Société.

6.3. Le conseil d'administration de la Société ou tout (tous) délégué(s) dûment nommé(s) par celui-ci, peut émettre de temps à autre des actions dans les limites du capital autorisé non émis de la Société en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature, par voie de conversion de tout instrument équitable ou quasi-équitable au capital de la Société ou par voie d'incorporation de réserves disponibles à ces moments là et à ces termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration de la Société ou son (ses) délégué(s) peut (peuvent) déterminer de manière discrétionnaire sans réserver de droit préférentielle de souscription octroyés par la loi aux actionnaires existants.

6.4. L'assemblée générale des Actionnaires a autorisé le conseil d'administration de la Société à renoncer à, à supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où il juge cette renonciation, suppression ou limitation appropriée pour l'émission ou les émissions d'Actions dans les limites du capital autorisé non-émis de la Société.

6.5. Lors d'une émission d'Actions dans les limites du capital autorisé de la Société, le conseil d'administration de la Société devra procéder à la modification des présents Statuts en conséquence.

Art. 7. Modification.

7.1. Le capital émis et/ou le capital autorisé non-émis de la Société peuvent être augmentés ou réduits en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

7.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

Titre III. Restrictions sur les actions

Art. 8. Droits de préemption. Si la Société augmente son capital ou émet des instruments équitables ou quasi équitables qui ont ou qui pourraient avoir un impact sur la distribution du capital de la Société, tous les Actionnaires pourront participer autant que nécessaire pour maintenir leur niveau de participation dans l'actionnariat de la Société.

Art. 9. Droit de premier refus.

9.1. Si l'un des actionnaires additionnels (l'«Actionnaire Cédant») a l'intention de transférer des Actions dans la Société à toute tierce partie, autre qu'une filiale directe ou indirecte au sens de l'article 309 de la Loi (l'«Acheteur Potentiel»), l'Actionnaire Cédant devra d'abord le notifier par écrit (la «Notification») (i) à l'Actionnaire Initial, (ii) à ou aux Actionnaire(s) Additionnel(s) restant(s) qui ne transfère(nt) pas et (iii) à la Société. L'Actionnaire cédant devra mentionner dans la Notification au moins (i) l'Acheteur Potentiel, (ii) le prix pour les Actions de l'Actionnaire Cédant tel que proposé par l'Acheteur Potentiel et (iii) les conditions de paiement et autres auxquelles l'Actionnaire Cédant a l'intention de vendre ses Actions à l'Acheteur Potentiel.

9.2. L'Actionnaire Initial aura alors le droit pendant une période de deux (2) mois à compter de la délivrance de la Notification (le «Période 1») à sa seule discrétion:

9.2.1. de présenter une première offre d'acheter les Actions de l'Actionnaire Cédant aux mêmes termes et conditions que l'Acheteur Potentiel (y compris le prix) et l'Actionnaire Cédant sera lié par une telle offre; ou

9.2.2. d'informer les Actionnaires Additionnels du démarrage du processus de Sortie Globale et les Actionnaires additionnels (y compris l'Actionnaire Cédant) seront obligés d'assister l'Actionnaire Initial dans la préparation et la finalisation de la Sortie Globale tel que requis par l'Actionnaire Initial. Cependant, si aucune démarche factuelle n'est posée par l'Actionnaire Initial durant la Période 1 dans le but d'initier la Sortie Globale, l'Actionnaire Initial aura toujours le droit dans un tel cas, jusqu'à l'expiration de la Période 1, de faire une première offre conformément à l'Article 9.2.1..

9.3. Si l'Actionnaire Initial durant la Période 1 n'exerce pas son droit de premier refus en vertu de l'Article 9.2 ci-dessus, l' (les) Actionnaire(s) Additionnel(s) qui ne transfère(nt) pas aura (auront) alors le droit durant une période de trente (30) jours à compter de l'expiration de la Période 1 (la «Période 2») de présenter à sa (leur) seule discrétion une première offre d'acheter les Actions de l'Actionnaire Cédant proportionnellement au nombre d'Actions détenues par les Actionnaires Additionnels aux mêmes termes et conditions que l'Acheteur Potentiel et l'Actionnaire Cédant sera lié par une telle offre.

9.4. Dans le cas où ni l'Actionnaire Initial, ni les Actionnaires Additionnels qui ne transfèrent pas n'exercent leur droit de premier refus en vertu des Articles 9.2 et 9.3 ci-dessus, la Société aura alors le droit, dans la mesure permise par les lois applicables, durant une période de trente (30) jours à compter de l'expiration de la Période 2 (la «Période 3») de présenter à sa seule discrétion une première offre d'acheter les Actions de l'Actionnaire Cédant aux mêmes termes et conditions que l'Acheteur Potentiel (y compris le prix) et l'Actionnaire Cédant sera lié par une telle offre.

9.5. Dans le cas où ni l'Actionnaire Initial, ni les Actionnaires Additionnels qui ne transfèrent pas, ni la Société, ne répondent à la Notification durant les Périodes prévues ci-dessus ou s'ils refusent d'exercer leur droit de premier refus en vertu du présent Article 9, l'Actionnaire Cédant pourra transférer toutes ses Actions, étant l'objet de son offre, à l'Acheteur Potentiel dans les trois (3) mois à compter de l'expiration de la Période 3. Si l'Actionnaire Cédant ne transfère pas ses Actions dans un tel délai, ces Actions redeviendront soumises aux dispositions du présent Article 9.

9.6. Si l'Actionnaire Initial a l'intention de transférer ses Actions dans la Société à toute tierce partie autre qu'un Affilié ou un Actionnaire Additionnel (l'«Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial»), l'Actionnaire Initial devra le notifier par écrit (la «Notification de l'Actionnaire Initial») aux Actionnaires Additionnels.

9.7. L'Actionnaire Initial devra mentionner dans la Notification de l'Actionnaire Initial au moins (i) l'Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial, (ii) le prix pour les Actions de l'Actionnaire Initial tel que proposé par l'Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial et (iii) les conditions de paiement et autres auxquelles l'Actionnaire Initial a l'intention de céder ses Actions à l'Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial.

9.8. Les Actionnaires Additionnels auront alors le droit pendant une période de deux (2) mois à compter de la délivrance de la Notification de l'Actionnaire Initial au dernier Actionnaire Additionnel (la «Période de l'Actionnaire Initial») de présenter à leur seule discrétion une première offre d'acheter les actions de l'Actionnaire Initial au prorata aux mêmes termes et conditions que l'Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial (y compris le prix). Si les Actionnaires Additionnels décident d'exercer leur droit de premier refus en vertu de cet Article 9, ils auront le droit d'acquérir les Actions de l'Actionnaire Initial au prorata du nombre d'Actions détenues par les Actionnaires Additionnels en proportion de toutes les Actions détenues par les Actionnaires Additionnels (tout Actionnaire Additionnel qui exerce son droit de premier refus en vertu de cet Article 9 est défini comme un «Actionnaire Additionnel Exerçant»).

9.9. Si un des Actionnaires Additionnels n'exerce pas son droit de premier refus en vertu de cet Article 9, cet Actionnaire Additionnel devra notifier sa décision aux autres Actionnaires Additionnels, le cas échéant, et à l'Actionnaire Initial pendant la Période de l'Actionnaire Initial. Dans un tel cas, le droit de premier refus de cet Actionnaire Additionnel sera réoffert au prorata aux autres Actionnaires Additionnels Exerçant.

9.10. Si aucun Actionnaire Additionnel ne répond à la Notification de l'Actionnaire Initial pendant la période prévue ci-dessus ou si les Actionnaires Additionnels refusent d'exercer leur droit de premier refus en vertu de l'Article 9.6, l'Actionnaire Initial pourra transférer toutes ses Actions, faisant l'objet de cette offre, à l'Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial dans les trois (3) mois à compter de l'expiration de la Période de l'Actionnaire Initial. Si l'Actionnaire Initial ne transfère pas ses Actions durant les trois (3) mois à compter de l'expiration de la Période de l'Actionnaire Initial, ses Actions redeviendront soumises aux dispositions du présent Article 9.

9.11. Sans préjudice de ce qui précède, l'Actionnaire Initial a le droit d'initier à tout moment un processus de Sortie Globale et de vendre ses Actions à une tierce partie comme résultat de ce processus de Sortie Globale, situation dans

laquelle le droit de premier refus des Actionnaires Additionnels prévu par les Articles 9.6, 9.7 et 9.8 ne trouverait pas à s'appliquer. Tous les autres droits des Actionnaires Additionnels prévus par l'Article 9 ne seront pas affectés par cet Article 9.11.

9.12. Les droits de premier refus tels que décrits à l'Article 9 seront exerçables sur la totalité, et pas moins que la totalité des Actions qu'il est prévu de transférer.

9.13. Chacun des Actionnaires fera son possible pour éviter de disposer de ses Actions et de prendre tout acte par lequel il contreviendrait au droit de premier refus de toute autre partie en vertu de ces Statuts.

Art. 10. Droits de tag along.

10.1. Dans le cas de la vente d'Actions dans le cadre d'une Sortie Globale initiée par l'Actionnaire Initial conformément aux dispositions des présents Statuts, les Actionnaires Additionnels auront le droit de demander à l'Actionnaire Initial de prévoir que les Actionnaires Additionnels auront la possibilité de vendre toutes les Actions qu'ils détiennent à ce moment-là à la tierce personne en même temps que le transfert des Actions opéré par l'Actionnaire Initial et aux mêmes termes et conditions que ce dernier transfert (y compris le prix).

10.2. Si l'Actionnaire Initial ne parvient pas à organiser le transfert des Actions des Actionnaires Additionnels à l'acquéreur en vertu de l'Article 10.1 ci-dessus, chacun des Actionnaires Additionnels aura le droit de demander que l'Actionnaire Initial acquiert toutes ses Actions à un prix par Action égal au prix par Action payé par cet acquéreur.

10.3. Si un ou plusieurs Actionnaires Additionnels a l'intention de transférer toutes ses Actions, conformément aux présents Statuts, à toute tierce personne (sous réserve des limitations prévues par les présents Statuts et tout particulièrement mais pas uniquement par l'Article 9), l'Actionnaire Initial aura le droit de demander que cet(ces) Actionnaire(s) Additionnel(s) prévoit que l'Actionnaire Initial pourra céder toutes les Actions qu'il détient à la tierce personne en même temps que le transfert des Actions par cet(ces) Actionnaire(s) Additionnel(s) et aux mêmes termes et conditions que ce dernier transfert (y compris le prix).

10.4. Si les Actionnaires Additionnels ne parviennent pas à organiser le transfert des Actions de l'Actionnaire Initial à la tierce partie en vertu de l'Article 10.3, l'Actionnaire Initial aura le droit de demander que n'importe lequel des Actionnaires Additionnels acquiert toutes ses Actions à un prix par Action égal au prix par Action payé par la tierce partie.

Art. 11. Droits de drag along.

11.1. Si l'Actionnaire Initial a l'intention de transférer ses Actions à une tierce personne conformément aux dispositions des présents Statuts (sujet aux limitations prévues par les présents statuts et plus particulièrement mais pas uniquement par l'Article 9), à l'exception de ses Affiliés ou des Actionnaires Additionnels, l'Actionnaire Initial aura le droit de demander aux Actionnaires Additionnels, qui seront liés par une telle demande, de délivrer à cette tierce personne avec diligence une offre irrévocable et ferme de transférer toutes les Actions détenues par les Actionnaires Additionnels à ce moment-là à la tierce personne en même temps que le transfert des Actions par l'Actionnaire Initial et aux mêmes termes et conditions de ce dernier transfert (y compris le prix).

11.2. Dans les quatorze (14) jours précédant l'envoi par l'Actionnaire Initial à la tierce partie de l'offre de vendre les Actions en vertu de l'Article 11.1, l'Actionnaire Initial devra notifier par écrit aux Actionnaires Additionnels son intention d'exercer le droit de drag along.

Titre IV. Administration

Art. 12. Conseil d'administration.

12.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

12.2. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

12.3. Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de différentes classes, étant les administrateurs de classe A qui doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg (les «Administrateurs de Classe A») et les administrateurs de classe B (les «Administrateurs de Classe B»).

Art. 13. Procédure du Conseil d'administration.

13.1. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

13.2. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs conjointement, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

13.3. Les membres peuvent voter lors de la réunion soit en personne soit par le biais d'un représentant sur base d'une procuration qui aurait été donnée.

13.4. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux).

13.5. Toute résolution du conseil d'administration ne peut être prise valablement que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs présents ou représentés comprenant au moins un (1) Administrateur de Classe A et un (1) Administrateur de Classe B.

13.6. Le conseil d'administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire. Ces résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration (transmises par courrier, e-mail ou fax ou tout moyen similaire de communication par écrit) seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.

14.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

14.2. Il a dans sa compétence tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale des actionnaires. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

14.3. Le conseil d'administration peut déléguer son pouvoir de mener les affaires et l'organisation journalière de la Société et la représentation de la Société dans ce cadre à tout membre du conseil d'administration qui peut constituer des comités délibérant selon les termes que le conseil d'administration détermine. Le conseil d'administration peut aussi donner tout pouvoir et des mandats spéciaux à toute personne sans que celle-ci ne soit nécessairement un administrateur ou un Actionnaire.

14.4. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 15. Pouvoirs de signature. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) Administrateur de Classe A et d'un (1) Administrateur de Classe B (y compris par voie de représentation), sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'Article 14.3 des présents statuts.

Titre V. Surveillance

Art. 16. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second lundi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VII. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence à courir à la date de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2003.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cents (10%) du capital social de la Société, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VIII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 21. Droit applicable. Tous les points non spécifiés dans les présents statuts sont soumis aux dispositions de la Loi.

Art. 22. Définitions.

Acheteur Potentiel	a la signification énoncée à l'Article 9.1;
Acheteur Proposé par l'Actionnaire	a la signification énoncée à l'Article 9.6;
Initial	
Actionnaire	signifie tout détenteur d'Actions de temps à autre;
Actionnaire Additionnel	Signifie tout Actionnaire autre que l'Actionnaire Initial;

Actionnaire Additionnel Exerçant	a la signification énoncée à l'Article 9.8;
Actionnaire Cédant	a la signification énoncée à l'Article 9.1;
Actionnaire Initial	signifie Royalton Capital Investors II L.P.
Actions	signifie toutes les actions émises par la Société, de temps à autre;
Administrateur de Classe A	a la signification énoncée à l'Article 12;
Administrateur de Classe B	a la signification énoncée à l'Article 12;
Loi	signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
Notification	a la signification énoncée à l'Article 9.1;
Notification de l'Actionnaire Initial	a la signification énoncée à l'Article 9.6;
Période 1	a la signification énoncée à l'Article 9.2;
Période 2	a la signification énoncée à l'Article 9.3;
Période 3	a la signification énoncée à l'Article 9.4;
Périodes	signifie la Période 1, la Période 2 et la Période 3;
Société	signifie CertAsig Holdings S.A. tel que défini à l'Article 1;
Sortie Globale	désigne la stratégie de sortie conjointe et la cession conjointe d'Actions envisagées par tous les Actionnaires ou une forme différente de désinvestissement de la Société comprenant: (i) la cession de toutes les Actions alors existantes dans la Société contrôlées par l'Actionnaire Initial et les Actionnaires Additionnels; ou (ii) la cession de tous les actifs de la Société suivie d'une distribution des produits en résultant; ou (iii) une offre publique (qui pourra comprendre des offres primaires et/ou secondaires de titres) ayant pour résultat que l'Actionnaire Initial et les Actionnaires Additionnels détiendront des Actions qui seront (sous réserve des périodes de blocage recommandées par tout conseil mandaté par la Société en relation avec cette offre publique) échangeables sur des marchés publics d'échange; ou (iv) de toute autre manière déterminée et approuvée par l'Actionnaire Initial (à sa discrétion);
Statuts	signifie les présents statuts de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 Juillet 2011. Relation: LAC/2011/32571. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011119837/673.

(110137945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Pizza Cosmos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 135, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 53.306.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126047/10.

(110145147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Rema One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.700,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.463.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 10 août 2011 que le siège social de la Société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126051/13.

(110144757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs-GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.412.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126052/10.

(110145002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Mare-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.985.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31.08.2011.

Madame Gabriele HIRSCH.

Référence de publication: 2011123851/10.

(110142796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.948.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 24 août 2011, les administrateurs de Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS décident d'accepter la démission de Victoria Brown de son poste d'administrateur avec effet au 24 août 2011.

Conformément au prescrit de l'article 51 de la loi du 10 août 1915, les administrateurs décident de pourvoir à leur remplacement et nomment en qualité d'administrateur:

Mr Charlie Macrae, né le 04 avril 1953 à Ayr, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme administrateur de la société avec effet au 24 août 2011, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Elisabeth Weiland
- Nielsen Tonny
- Vanhanen Pertti
- Charlie Macrae

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 02 septembre 2011.

Pour Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS
Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011123628/25.

(110142499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Aida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 60.114.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 13 septembre 2011 à 11 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission de:

- Monsieur Julien KAZMIERCZAK, juriste, né à Thionville (France), le 17 Mai 1983, et demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son poste d'administrateur délégué.

Néanmoins, Monsieur Julien KAZMIERCZAK conserve son poste d'administrateur au sein de ladite société.

2. L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

- Monsieur Christian FALTOT, comptable, né à Villerupt (France), le 02 juin 1966, et demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Le présent mandat est donné à durée indéterminée.

3. L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Monsieur Christian FALTOT, comptable, né à Villerupt (France), le 02 juin 1966, et demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

L'assemblée confirme que la société pourra être valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué, ou par la signature conjointe de deux des administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Monsieur Denis DADASHEV

Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2011128451/29.

(110147558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Mare-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.985.

Par la présentes, j'ai le regret de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31.08.2011.

Madame Sandrine JARAMILLO.

Référence de publication: 2011123852/10.

(110142796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

NBIM LS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.453.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 14 juillet 2011 que la société NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160744, dont le siège social est situé au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à la société NBIM Louis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160745, dont le siège social est situé au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123871/18.

(110142713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Transfinancière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 87.299.

Dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 juin 2011, dans l'extrait pour publication y relatif ainsi que dans la réquisition, tous deux déposés au Registre de Commerce et des Sociétés sous les numéros L110104956.05 et L110104956.04 en date du 5 juillet 2011, il fallait lire «M. Marc SCHMIT» au lieu de «M. Marc SCHMITT».

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 juillet 2011 que M. Marc SCHMIT, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011126093/16.

(110144909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

Extrait rectificatif concernant:

Enregistrement déposé en date du 08/08/2011 sous la référence L110130127.05

Il résulte de l'addendum daté du 26 août 2011 au contrat de vente daté du 1^{er} août 2011 que:

1. L'associé Tiger Global Master Fund, L.P., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro OG-33565, ayant son siège social auprès de Citco Fund Services (Cayman) Limited, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 31106, Grand Cayman, KY1-1205, Cayman Islands, a décidé de vendre:

- 3,00 parts sociales rachetables de classe A
- 3,40 parts sociales rachetables de classe M
- 1,70 parts sociales rachetables de classe T

d'une valeur nominale de 35,- USD, à la société Tiger Global II, L.P., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware (USA) sous le numéro 3586696, ayant son siège social à USA-19808 Delaware, 2711 Centerville Road, avec effet au 1^{er} juillet 2011.

2. L'associé Tiger Global Master Fund, L.P., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro OG-33565, ayant son siège social auprès de Citco Fund Services (Cayman) Limited, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 31106, Grand Cayman, KY1-1205, Cayman Islands, a décidé de vendre:

- 215,00 parts sociales rachetables de classe A
- 240,62 parts sociales rachetables de classe M
- 120,44 parts sociales rachetables de classe T

d'une valeur nominale de 35,- USD, à la société Tiger Global, L.P., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware (USA) sous le numéro 3363052, ayant son siège social à USA-19808 Delaware, 2711 Centerville Road, avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011124536/32.

(110142695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.
